

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-3-6-2

Séance du vendredi 13 mars 2015

### **AIDE À L'ASSOCIATION FRANCO-GERMANO-SUISSE TRION : ADOPTION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT**



La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-6-6 du 19 février 2015 relative à l'adoption du Budget Primitif 2015 – Gestion des déchets,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde la subvention de 15 000 € à l'association TRION pour le développement du réseau sur l'énergie de la région métropolitaine transfrontalière du Rhin Supérieur à savoir 2 500 € au titre du second trimestre 2015, 5 000 € au titre de 2016, 5 000€ au titre de 2017 et 2 500 € au titre du premier semestre 2018
- adopte la convention de financement au bénéfice de l'association *TRION Climate* jointe en annexe,
- autorise le Président du Conseil Général à la signer.

La subvention sera prélevée sur le Programme C872 chapitre 65 fonction 731 nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions